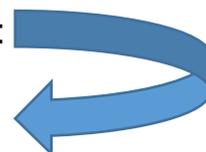


Vous n'êtes pas en classe de Terminale BAC Professionnel ASSP ou vous n'avez pas obtenu le BAC Pro ASSP en 2024:

Vous relevez de la FORMATION CONTINUE (GRETA)

Pour toutes informations, merci de consulter le site GRETA ci-dessous :

<https://www.greta-essonne.fr/>



La procédure d'inscription aux épreuves de sélection Aide-Soignant (AS) et/ou Auxiliaire de Puériculture (AP) s'organise en deux temps :

- 1) Un formulaire en ligne à renseigner (voir lien ci-dessous) → **au plus tard le jeudi 05 juin 2025 11h59 délai de rigueur.**

Lycée POINCARE	Formation continue	AS	https://edu-sondage.ac-versailles.fr/index.php/848362?lang=fr	ifas-ifap.greta91@ac-versailles.fr
Lycée POINCARE	Formation continue	AP	https://edu-sondage.ac-versailles.fr/index.php/475438?lang=fr	ifas-ifap.greta91@ac-versailles.fr

- 2) Une dépose des pièces demandées

- **Soit sur un espace partagé** (guide envoyé par mail après validation du questionnaire) → **au plus tard le mardi 10 juin 2025 23h59 délai de rigueur**
- **Soit au format papier** déposé sur place ou transmis par voie postale à l'adresse suivante

GRETA 91
Inscription aux épreuves de sélection DEAP/DEAS
89 avenue Serge DASSAULT
91100 CORBEIL-ESSONNES

→ **au plus tard le mardi 10 juin 2025 23h59 délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi**

- Pour que l'inscription soit effective, il est impératif que le candidat ait déposé les pièces demandées sur l'espace partagé au plus tard le mardi 10 juin 2025 23h59 délai de rigueur. Après cette date, aucune inscription ne pourra être retenue.

IMPORTANT :

L'envoi du lien au candidat pouvant nécessiter un certain délai, pour être sûr de pouvoir respecter la date butoir de dépose des pièces, fixée au mardi 10 juin 2025 23h59 délai de rigueur, il est impératif d'anticiper la demande d'inscription en renseignant le formulaire sur le site du GRETA ou du lycée le plus tôt possible, et au plus tard le jeudi 05 juin 2025 11h59 délai de rigueur.